

ROUGADOU

Procès-verbal du Conseil Syndical

30 mars 2018 à 14 heures 30

Présents : Jean-Pierre GINOUX, Jean-Pierre SEISSON, Vincent MOMPEYSSIN, André JAME

Secrétaire de séance : Vincent MOMPEYSSIN

*_*_*_*_*

POINT N°3 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical la séance du 16 mars 2018, au cours de laquelle le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 a eu lieu.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est rappelé que le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle,

Qu'il y a lieu de rappeler que les crédits sont votés par chapitre.

De rappeler les dispositions de l'article 107 de la loi du 7 août 2015 modifiant l'article L 2313-1 du C.G.C.T, dite Loi NOTRe, et de joindre à la présente délibération un rapport synthétique retraçant les informations nécessaires à joindre au budget primitif 2018.

Ainsi, il propose aujourd'hui un projet de budget primitif pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 87 395,57 €

Section d'investissement : 31 200,00 €

Le Comité Syndical, après examen et après en avoir délibéré :

Adopte le budget primitif pour l'exercice 2018, dans les formes M14, présenté par Monsieur le Président.

Vote : unanimité

*_*_*_*_*

RAPPORT SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRE

En 2018, aucun emprunt n'est prévu.

La section de fonctionnement en dépenses et en recette sera pratiquement à l'identique de celle de l'année N-1.

*_*_*_*_*

La séance est levée à 15 heures.

Noves, le 30 mars 2018

Le secrétaire de séance,
Vincent MOMPEYSSIN



Le Président,
Jean-Pierre GINOUX

